

## **Appâts autorisés**

La rencontre amicale Safari Fishing de Candé relève de la **pêche au lancer, du bord, avec des leurres artificiels.**

## **Limites du parcours**

Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'une réunion le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance de l'organisateur. Ce dernier indiquera clairement et signalera (si nécessaire) les zones spéciales à l'intérieur du secteur de pêche, qui seront sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit ainsi que celles présentant des risques : les lignes haute tension, haut fond, etc. Une carte facultative est consultable sur l'application FishAndYou mais sera modifiée à la guise de l'organisation. **L'entièreté des berges du Cosson est privée, ainsi, il sera interdit d'y pêcher en dehors de la compétition.**

## **Sécurité**

L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (conditions météorologiques). Le temps de pêche ne sera pas reporté. Les concurrents devront respecter les autres compétiteurs, se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, et respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement des poissons !). **La consommation d'alcool est interdite durant la manche**, et la consommation de stupéfiants est interdite tout court. - **L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de blessure** d'un concurrent, mais assurera une prise en charge rapide par les sapeurs-pompiers

## **Inscription**

L'inscription est obligatoire et devra s'effectuer directement sur l'application "Fish And You". En cas de problèmes lors de l'inscription ou l'utilisation de l'application, vous pouvez contacter : **Saussaye Timéo : [timeo.saussaye@gmail.com](mailto:timeo.saussaye@gmail.com) ou contacter la Fédération de pêche au : 02 54 90 25 60.** La date limite des inscriptions est fixée au : 30 septembre 2025. A partir de cette date et pour des soucis d'organisation, **tout désistement ne pourra être remboursé.** Les participants doivent être munis de leur **carte de pêche valide** pour l'année en cours. Les mineurs doivent présenter à l'inscription une **autorisation parentale.**

## **Respect du poisson**

Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le poisson, pour préserver l'intégrité physique de leurs prises. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau (sauf espèces « nuisibles ») de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Ne seront considérés valides que les **poissons capturés par la gueule et repartis vivants dans de bonnes conditions. Toute tentative de « grappinage » sera sévèrement sanctionnée. Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir ne sera pas comptabilisé** et pourra être gardé dans le respect de la réglementation.

## **Utilisation du matériel**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent transporter plusieurs cannes durant l'épreuve. L'utilisation d'une épuisette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Il est interdit

d'utiliser les épuisettes métalliques, les fish-grip ou pinces à poissons. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles, est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits. Chaque concurrent devra obligatoirement être **en possession d'un téléphone portable** équipé de l'application Fish and You.

### **Temps de pêche**

La pêche avant le début de la manche est strictement interdite et **le pré-fishing est interdit une semaine avant la compétition**. Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner tous compétiteurs qui serait en retard au point de rendez-vous final de la compétition. Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche d'une manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau

### **Déplacements**

L'utilisation de tout moyens de transports (vélo, véhicules, etc.) est interdite. La pêche se fera à pied. Il sera possible de **rentrer dans l'eau à hauteur de bottes** sur certaines zones qui seront spécifiées lors de la réunion.

### **Validation des prises :**

Les poissons seront **mesurés au millimètre**. Ils seront rentrés sur l'application FishAndYou par le participant lui-même (explication au début de la manche). La mesure s'effectue avec la gueule du poisson fermée et elle devra être lisible sur la photo. Pour être conforme, la mesure du poisson doit se faire dans le « bon sens », c'est-à-dire avec le ventre du poisson vers le bas de la toise ; la tête du poisson vers le début de la toise et qui touche le 0 . **Les poissons mesurés à l'envers de compteront pas.**

Exemple de mesure conforme :



## **Quotas et Bonus :**

Cette année, afin de simplifier le calcul des points tout en conservant l'esprit du safari fishing, **les principaux poissons à rechercher au leurre feront l'objet de quotas\* et de bonus en cas de quotas remplis** (conformément aux éditions précédentes). **Les autres poissons, eux, feront l'objet d'un quota d'1 seul poisson pour l'espèce, sans bonus.** Tous les poissons comptent, peu importe la taille (pas de mailles). Tous les poissons seront au **coefficient multiplicateur de 1** (1cm =10 points), sauf le silure qui aura un coeff de 0.75 (1cm = 7,5 points).

\*Nombre maximum de poissons que l'on peut comptabiliser pour une espèce (améliorable une fois rempli).

Ainsi :

<b>Espèces de premier plan</b>	<b>Quota</b>	<b>Bonus Quota</b>
Sandre	2	200
Brochet	2	200
Silure	1	100
Perche	5	300
Chevesne	5	300
Aspe	2	200
Black-bass	1	100
Barbeau	1	100

<b>Espèces de second plan</b>	<b>Quota</b>	<b>Bonus Quota</b>
Rotengle	1	0
Gardon	1	0
Carpe	1	0
Carassin	1	0
Ide	1	0
Hotu	1	0
Tanche	1	0
Brème	1	0
Ablette	1	0
Mulet	1	0
Perche-soleil / poisson chat*	1	0
Autres (goujon, grémille, spirin, vandoise...)	1	0

\*Remise à l'eau interdite

**La pêche de l'anguille, du saumon et de la truite de Mer est interdite** conformément à la réglementation du Loir-et-Cher, ainsi, ces poissons ne pourront pas être comptabilisés et devront être immédiatement remis à l'eau en cas de capture accidentelles.

En cas de difficultés à reconnaître une espèce, **ne tardez pas à la remettre à l'eau pour l'identifier.** Indiquez ce qui vous semble le plus ressemblant et les arbitres corrigeront la faute s'il y a, en comptabilisant votre prise. Il faudra juste que la photo permette d'identifier le poisson.

**Bonus Déchet :** Des sacs de ramassage « TEAM RIVERS CLEAN » seront fournis à l'inscription. Les participants auront l'opportunité de gagner des points bonus, **dans une limite de 200 points en ramassant des déchets sur le parcours**. Les sacs seront pesés à la fin de la manche ( 5 grammes = 1 point).

**Classement :**

Le participant qui obtiendra le plus de points finira sur la première place. En cas d'égalité, ce sera le plus long poisson pêché qui tranchera. Le classement sera visible sur l'application et sera masqué 1h30 avant la fin de la manche pour conserver le suspense. Il y aura un classement général et un classement par tranches d'âge pour les mineurs conformément au Junior Fishing Tour.

**Droit à l'image :**

L'organisateur est titulaire des droits d'images et des vidéos prises par ses soins durant la période de la rencontre (de l'accueil à la remise des prix). En participant aux rencontres, les concurrents acceptent sans condition, l'utilisation des droits d'images et des vidéos, sur l'ensemble des supports de communication départementale, régionale et nationale.